

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 342**26 mars 2004****SOMMAIRE**

Adapam S.A.H., Luxembourg	16385	Fabk Investments S.A., Luxembourg	16407
Adhikar S.A.H., Luxembourg	16402	Flex o Lux S.A., Bertrange	16392
Adhikar S.A.H., Luxembourg	16402	FSJ (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg	16393
Adhikar S.A.H., Luxembourg	16402	Global Communication Network, S.à r.l., Luxembourg	16406
Adhikar S.A.H., Luxembourg	16402	Global Communication Network, S.à r.l., Luxembourg	16370
AJL Services, S.à r.l., Strassen	16382	Hostcare Investissement S.A., Luxembourg	16383
Angiolucci International S.A., Luxembourg	16394	I.V.B. S.A., Luxembourg	16395
Arguedas Holding S.A., Luxembourg	16395	Immo Belouzes S.A., Bertrange	16391
Ariton S.A., Luxembourg	16388	ITP S.A., Luxembourg	16408
Bel Vert S.A., Boevange	16394	ITP S.A., Luxembourg	16410
Bellefontaine S.A., Luxembourg	16396	Kerbiz S.A., Bertrange	16392
Bellefontaine S.A., Luxembourg	16396	KKB Invest S.A., Luxembourg	16408
Big Blue S.A., Luxembourg	16410	KKB Invest S.A., Luxembourg	16408
Big Blue S.A., Luxembourg	16411	KTIN Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	16389
BS Promotion S.A., Livange	16391	KTIN Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	16391
C.D.P., Coup de Pouce, A.s.b.l., Luxembourg	16415	Logitrans Europ S.A., Luxembourg	16388
Cable & Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg	16397	Losange, S.à r.l., Luxembourg	16399
Chautagne S.A., Luxembourg	16410	Losange, S.à r.l., Luxembourg	16402
Chautagne S.A., Luxembourg	16410	LWM S.A., Luxembourg	16386
Chemical Investments Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	16403	LWM S.A., Luxembourg	16387
Chemical Investments Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	16404	LWM S.A., Luxembourg	16388
Compagnie Holding Immobilière de l'Europe du Nord S.A., Luxembourg	16370	M Finance S.A., Luxembourg	16371
Dadco Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	16374	Manu-Façades, S.à r.l., Dudelange	16383
Dynamo International Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	16372	MCL, M.C.L. Luxembourg S.A., Remich	16405
E. Miroglio S.A., Luxembourg	16393	MCL, M.C.L. Luxembourg S.A., Remich	16406
Ecsem Lux, S.à r.l., Luxembourg	16393	MCT, S.à r.l., Luxembourg	16383
Ecsem Lux, S.à r.l., Luxembourg	16393	MDG Lux Constructions S.A., Mondercange	16386
Emmsaha Holding S.A., Luxembourg	16395	Mercado Holding S.A., Luxembourg	16403
Équipement Universel - Universal Equipment, S.à r.l., Luxembourg	16408	Mercado Holding S.A., Luxembourg	16404
Équipement Universel - Universal Equipment, S.à r.l., Luxembourg	16370	MG Immobilier S.A., Luxembourg	16389
Estrela, S.à r.l., Larochette	16398	Morais, S.à r.l., Mertzig	16398
Fabk Investments S.A., Luxembourg	16407	Moscow Construction and Development, S.à r.l., Luxembourg	16388
Fabk Investments S.A., Luxembourg	16407	Nord-Echo, S.à r.l., Luxembourg	16398
		Nord-Echo, S.à r.l., Luxembourg	16404
		Novimmo S.A., Dudelange	16383
		Patent Line Holding S.A., Luxembourg	16407
		Patent Line Holding S.A., Luxembourg	16407

(Le) Pavillon du Parc Belair, S.à r.l., Luxembourg	16397	Strike Participations S.A., Luxembourg	16393
Pereira y Correia, S.à r.l.	16400	Swift Invest Holding S.A., Boevange	16396
Presto Productions, S.à r.l., Luxembourg	16399	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg	16411
Promance, S.à r.l., Luxembourg	16405	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg	16414
Promance, S.à r.l., Luxembourg	16416	Thomson International S.A., Luxembourg	16384
Romana Investimenti Industriali, S.à r.l., Luxembourg	16400	Thomson International S.A., Luxembourg	16385
S. Michele S.A., Luxembourg	16394	Tweedy, Browne Value Funds, Sicav, Luxembourg	16395
S.H. Assurances & Placements, S.à r.l., Luxembourg	16403	UFM International Holding S.A., Luxembourg	16400
S.H. Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	16403	UFM International Holding S.A., Luxembourg	16400
S.H. Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	16414	UFM International Holding S.A., Luxembourg	16401
Société Hollando-Suisse de Participation S.A.H., Luxembourg	16391	UFM International Holding S.A., Luxembourg	16401
Strategic Investors' Group S.A., Luxembourg	16399	Valauris Investments S.A., Luxembourg	16371
Strike Participations S.A., Luxembourg	16392	Veropar S.A., Luxembourg	16397
		Veropar S.A., Luxembourg	16399

EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.650.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2004

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Le rapport de gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002 a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Conformément à l'article 100 la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et compte tenu des pertes cumulées, les associés décident de poursuivre l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016534.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.340.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 janvier 2004

Les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et compte tenu des pertes cumulées, les associés décident de poursuivre l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016537.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

COMPAGNIE HOLDING IMMOBILIERE DE L'EUROPE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.404.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(016542.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

M FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 68.825.

L'an deux mille quatre, le onze février, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société M. FINANCE S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 68.825.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Isabelle Welschen.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

- CATONY INC	99%	Signature
- SAGAMORE CO.....	1%	Signature

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Prise de connaissance du décès de l'administrateur Mademoiselle Frédérique Baretti et lui donner décharge et quitus.

2) Nomination d'un nouvel administrateur.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1^{ère} résolution

L'assemblée a pris connaissance du décès de l'administrateur Mademoiselle Frédérique Baretti et lui donne quitus.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateur de la société, Mademoiselle Magalie Hilcher, secrétaire, né le 5 janvier 1978 à Algrange (France), demeurant au 4, rue de la Fontaine, F-57525 Talange (France).

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03466. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016393.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

VALAURIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 83.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2003

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 Place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour VALAURIS INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016181.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

DYNAMO INTERNATIONAL LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg F 378.

STATUTS

Dénomination - Objet social - Siège social

Art. 1^{er}. Entre les soussignés aux présents statuts et tous ceux qui adhéreront par la suite, il est constitué une association sans but lucratif de droit luxembourgeois qui prend le nom de DYNAMO INTERNATIONAL LUXEMBOURG.

Liste des membres

Monsieur Edwin de Boevé, directeur, de nationalité belge, demeurant à B-1480 Saintes, 18, Avenue Louise,
Monsieur Philippon Toussaint, directeur, de nationalité belge, demeurant à B-1380 Maransart, 4, rue du Colinet,
Monsieur Bertrand Carsin, fonctionnaire C.E.E, de nationalité française, demeurant à B-1160 Bruxelles, 2A, avenue Victor Tahon, représentant l'association sans but lucratif de droit belge, DYNAMO INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à B-1180 Bruxelles, 22, rue de l'étoile,

Monsieur Ivan Préat, enseignant, de nationalité belge, demeurant à B-1630 Linkebeek, 6, rue de la Brasserie, représentant l'association sans but lucratif de droit belge, DYNAMO INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à B-1180 Bruxelles, 22, rue de l'étoile,

Monsieur Christian Gaillot, avocat, de nationalité française, demeurant à L-8046 Strassen, 7, rue de la vallée,
Madame Nathalie Leleu, médecin-dentiste, de nationalité belge, demeurant à L-1940 Luxembourg, 448, route de Longwy,

Madame Maria Grober-Fiori, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6213 Consdorf, 1, rue Alsbach,

Madame Virginie Henry, avocat, de nationalité française, demeurant à L-3327 Crauthem, 31, rue de Hellange,
Madame Maire Gallagher, juriste, de nationalité irlandaise, demeurant à L-1430 Luxembourg, 14, boulevard Pierre Dupong,

Madame Laurence Leleu, avocat, de nationalité belge, demeurant à L-1940 Luxembourg, 448, route de Longwy.

Le siège social est établi à Luxembourg et peut être transféré dans tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Il est actuellement établi à Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet social la coopération au développement dans les domaines concernant les enfants et les jeunes de la rue, l'éducation, le travail social de rue, le développement communautaire et la prévention de l'exclusion sociale.

Elle entend ainsi promouvoir une société basée sur l'échange, l'enrichissement, la compréhension et la reconnaissance mutuelles, sur la rencontre de l'autre, la tolérance, la justice, l'égalité, la fraternité, les solidarités internationales et la participation de chacun à tous les niveaux de décisions, dans le respect de l'individu et particulièrement de l'enfant et du jeune, conformément à la convention relative aux droits de l'enfant et à la déclaration universelle des droits de l'homme et ce, dans le respect des singularités et initiatives locales:

- soutenir et accompagner des personnes, équipes ou autres associations développant des projets dans ce domaine;
- effectuer des recherches et travaux scientifiques en la matière;
- prendre toute initiative d'information et de sensibilisation;
- entreprendre tout projet de formation, de supervision et d'évaluation;
- envisager l'envoi, l'engagement, le soutien ou l'échange de personnes dans le cadre de projets divers.

L'association peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. Elle peut faire toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle peut aussi créer et gérer tout service ou toute institution poursuivant l'objet de l'Association.

Associés

Art. 3. L'association est composée de membres effectifs et des membres d'honneurs. Le nombre des membres effectifs de l'association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois.

Sont membres effectifs les membres fondateurs ci-dessus mentionnés ainsi que toute personne nommée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration réunissant les trois quarts des voix présentes.

Seuls les membres effectifs ont voix délibératives aux assemblées, les membres d'honneurs n'ayant qu'une voix consultative.

Art. 4. Les admissions de nouveaux membres sont décidées souverainement par le conseil d'administration sur proposition de deux parrains membres effectifs.

Démission - Exclusion - Suspension

Art. 5. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas les cotisations qui lui incombent, dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre recommandée à la poste.

Art. 6. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, le membre qui se serait rendu coupable d'infraction grave aux statuts et à la loi.

Art. 7. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Ressources

Art. 8. Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations de ses membres, par les subventions et dons qui pourraient lui être accordées, selon les textes en vigueur, et par les ressources créées à titre exceptionnel.

La cotisation des membres est fixée chaque année par le conseil d'administration sans pouvoir dépasser EUR 125,-.

Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale est composée des membres effectifs, les membres d'honneurs y étant invités. Elle est présidée par le président du conseil d'administration. Elle se réunit au moins une fois l'an dans le courant du premier semestre.

Les membres effectifs et d'honneurs y sont convoqués par lettre simple déposée à la poste deux semaines au moins avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige par décision du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres effectifs en font la demande.

Art. 10. L'assemblée générale décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation.

Sont notamment réservés à sa compétence:

- les modifications aux statuts sociaux;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- l'approbation des budgets et comptes;
- les exclusions des membres;
- l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un règlement d'ordre intérieur;
- la dissolution de l'association.

Art. 11. Toute assemblée se tient aux jour, heure et lieu indiqués dans la convocation accompagnée d'un ordre du jour.

Art. 12. Chaque membre a le droit d'assister à l'assemblée. Il peut se faire représenter par un mandataire devant lui-même être membre de l'association. Seuls les membres effectifs ont une voix délibérative. Les membres d'honneurs n'ont le droit d'y assister qu'avec voix consultative mais sans droit de vote.

Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Sauf dans les cas où la loi ou les statuts en disposent autrement, l'assemblée générale est composée valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et les décisions sont prises à la simple majorité des voix.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux dispositions des articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928 relative aux A.s.b.l.

Art. 14. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et un membre du conseil d'administration. Ces procès-verbaux sont conservés au siège de l'association où tous les membres effectifs peuvent en prendre connaissance.

Conseil d'administration

Art. 15. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle.

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation du président et/ou du secrétaire. Il délibère valablement dès que la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés.

Chaque administrateur peut donner mandat à l'un de ses collègues, par n'importe quel moyen de communication écrit, pour le représenter à la réunion du conseil.

Art. 16. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de trois ans. Ils sont rééligibles. En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être nommé par le conseil d'administration. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association sauf ce qui est réservé à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut en outre confier une ou plusieurs tâches à un ou des mandataires de son choix, membre ou non.

Il peut également, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association à un de ses membres.

Il peut notamment accepter tout legs, subside, transfert...

Il peut révoquer et nommer le personnel de l'association, retirer toutes valeurs et sommes consignées, ouvrir un compte auprès des organismes bancaires, retirer de la poste, douane, société des chemins de fer, les lettres, télégrammes, colis, recommandés, encaisser tout mandat postal ainsi que toute assignation ou quittance postale.

Art. 18. Tous actes, documents et correspondances qui engagent l'association sont signés par deux membres du conseil d'administration.

Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice débutera le 12 décembre 2003 pour se clôturer le 31 décembre 2003.

Art. 20. Les comptes de l'exercice écoulé, le budget de l'exercice en cours et le rapport moral sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale par le conseil d'administration.

Art. 21. L'assemblée générale peut désigner un commissaire aux comptes ou non chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Le commissaire est nommé pour un an. Il est rééligible.

Art. 22. En cas de dissolution prononcée par l'assemblée générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928, cette dernière désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Cette affectation sera faite en faveur d'une association agréée ayant un objet social similaire.

Art. 23. Sont désignés pour la première fois membres du conseil d'administration:

Monsieur Edwin de Boevé;

Monsieur Philippon Toussaint;

Monsieur Bertrand Carsin;

Monsieur Ivan Préat;

Monsieur Christian Gaillot;

Madame Maria Grober-Fiori;

Madame Nathalie Leleu;

Madame Maire Gallagher;

Madame Virginie Henry;

Madame Laurence Leleu.

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association renvoie au règlement intérieur de l'association et déclare expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01397. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014970.3/000/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

DADCO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 99.022.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth February.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1. MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION, a corporation, incorporated under British Virgin Islands, having its registered office at P.O box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (IBC N°451957)

2. Mr Philippe Kenel, Lawyer, residing at CH-24103 Lausanne, Avenue Beauséjours,

both here represented by Mr Eric Jungblut, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Luxembourg, on 4 February 2004.

The said proxies, after having been initialed and signed in variety by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the «Articles») of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of DADCO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the na-

tionality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 20 below.

Art. 4. Corporate purposes. The purposes of the company is the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio, without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty two thousand euro (EUR 32,000.-) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares with a par value thirty-two euro (32.- EUR) each.

The authorized capital is fixed at ten million euro (10,000,000.- EUR), represented by three hundred twelve thousand five hundred (312,500) shares with a par value of thirty-two euro (32.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, for a period of five (5) years from the date of publication of the present deed, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part of all of such increased amounts of capital.

Each time the board of directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

Art. 6. Shares. The shares of the company may be in registered form or in bearer form, at the option of the shareholders subject to the restrictions provided for by law.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Tuesday of March each year at 2.00 p.m.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by fax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by fax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by fax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes that may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the board of directors of the Company as managing director of the Company is subject to previous authorization by the general meeting of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company is also authorized to appoint a person, either director or not, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company, which will determine their number and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 18. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 19. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 20 below. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2005.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1.- MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION, prenamed, nine hundred ninety shares	999
2.- Philippe Kenel, prenamed, one share.	1
Total: one thousand shares	1,000

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty two thousand euro (EUR 32,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the amended law of 10th August 1915 on commercial companies, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the same law of 10th August 1915 on commercial companies.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to 2,500.- EUR.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote that:

- (i) the number of directors of the Company be set at three;
 - (ii) the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
 - (iii) are appointed as members of the board of directors of the Company for the period ending at the next Annual General Meeting of the Company to be held in 2005.
- Mr Stéphan Le Goueff, lawyer, residing at L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, born in Montreal on the 14th December, 1958;
- Mr Eric Jungblut, lawyer, residing at L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, born in Esch-sur-Alzette on the 15th January 1972;

- Mr Victor Philipp Michael Dahdaleh, director, residing at 28 Eaton Place, London, born in Ramle on the 27th August 1943,

(iv) is appointed as statutory auditor of the Company for the period ending at the next Annual General Meeting of the Company to be held in 2005: ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet;

(v) the address of the registered office of the Company is L-1651 Luxembourg, 9 avenue Guillaume;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above mentioned.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (N° IBC 451957),

2. Mr Philippe Kenel, avocat, demeurant à CH-24103 Lausanne, Avenue Beauséjours,

Tous les deux ici représentés par Monsieur Eric Jungblut, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations émises à Luxembourg, le 4 février 2004;

Lesdites procurations après signature ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de DADCO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 20 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euro (EUR 32.000,-) représenté par mille (1.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par trois cent douze mille cinq cents (312.500) actions d'une valeur nominale de trente-deux euro (32,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Actions. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts.

La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation - quorum - procurations - avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société.

Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 19. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 20 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui

seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 20. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1.- MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	999
2.- Philippe Kenel, préqualifié, une action	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-deux mille euro (32.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la même loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 2.500,- euros.

Assemblée Générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2005:
 - Monsieur Stéphan Le Goueff, avocat, demeurant à L-1651 Luxembourg, 9 avenue Guillaume, né à Montréal, le 14 décembre 1958;
 - Monsieur Eric Jungblut, avocat, demeurant à L-1651 Luxembourg, 9 avenue Guillaume, né à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 1972;
 - Monsieur Victor Philipp Michael Dahdaleh, administrateur, demeurant à 28 Eaton Place, Londres,
- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet;

(vi) le siège social de la société est fixé à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: E. Jungblut, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, vol. 142S, fol. 48, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 février 2004.

P. Decker.

(016319.3/206/461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

AJL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 99.031.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Jean-Louis Atzenhoffer, gérant de société, demeurant à F-57130 Ancy-sur-Moselle, 20, rue de Lorraine, né à Metz, le 14 février 1966,

Lequel comparant, présent comme il est dit ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AJL SERVICES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet le nettoyage de bâtiments avec vente d'articles de la branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à seize mille neuf cent quatre-vingts Euros (16.980,- EUR) divisé en cinq cent soixante-six (566) parts sociales avec une valeur nominale de trente Euros (30,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de seize mille neuf cent quatre-vingts Euros (16.980,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associée unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée Générale

Et ensuite l'associé unique présent et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Louis Atzenhoffer, gérant de société, demeurant à F-57130 Ancy-sur-Moselle, 20, rue de Lorraine, né à Metz, le 14 février 1966,

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

- Le siège social est établi à L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J.-L. Atzenhoffer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, vol. 142S, fol. 46, case 5. – Reçu 169,80 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 février 2004.

P. Decker.

(016314.3/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

NOVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 216, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 86.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN02916, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015790.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

MANU-FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3526 Dudelange, 113, rue des Minières.

R. C. Luxembourg B 73.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN02913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015780.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

MCT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN02956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015782.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

HOSTCARE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 68.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juillet 2003

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à I-Vicari (PA), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1 rue de Prettange est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 Place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour HOSTCARE INVESTISSEMENT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016180.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.011.

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of February.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of THOMSON INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 7, Boulevard Royal, R. C. Luxembourg, section B number 79.011,

incorporated pursuant to a deed of notary Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on November 17, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 423 of June 8, 2001 and amended for the last time pursuant to a deed of the notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, on August 8, 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 940 of September 12, 2003.

The meeting is called to order at 11.30 a.m. by Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, who acts as the Chairman.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Stefan Focas, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

To amend the first paragraph of Article 8 of the Corporation's Articles of Incorporation in order to provide that the annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Friday of May at 5.00 p.m.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares as shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution.

Sole resolution

The general meeting resolves to replace the text of the first paragraph of Article 8 of the Corporation's Articles of Incorporation with the following text:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting each year on the second Friday of the month of May at 5.00 p.m.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 11.40 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hespérange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THOMSON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme avec siège social à L-2449 Luxembourg, 7, Boulevard Royal, R.C. Luxembourg, section B numéro 79.011,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 423 du 8 juin 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 8 août 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 940 du 12 septembre 2003.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de M. Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Lionel Berthelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Stefan Focas, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société afin de prévoir que l'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer le texte du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société par le texte suivant:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation chaque année, le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.40 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, L. Berthelet, S. Focas, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, vol. 142S, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 février 2004.

P. Decker.

(016612.2/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

En vue de la mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(016614.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

ADAPAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.929.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 2003

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016260.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

MDG LUX CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 87.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN02885, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015786.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 69.890.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois janvier,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise LWM, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, R.C.S. Luxembourg numéro B 69.890, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 27 juillet 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 13 février 2003.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 8 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un réviseur d'entreprises, nommé par le conseil d'administration.

2. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 8 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un réviseur d'entreprises, nommé par le conseil d'administration.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille deux cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.45 heures.

A la demande des comparants le présent texte qui est rédigé en français sera suivi d'une traduction en anglais. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Follows the English translation of the deed which preceds:

In the year two thousand four, on the twenty-third of January,

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme LWM, having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, R.C.S. Luxembourg number B 69.890, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 31st of May 1999, published in the Mémorial C, number 577 on the 27th of July 1999.

The articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on the 27th of December 2002, published in the Mémorial C, number 152 on the 13th of February 2003.

The extraordinary general meeting is opened at 4.30 p.m. by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article eight of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 8. The company is supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises), appointed by the board of directors.

2. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 8 of the Articles of Incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 8. The company is supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises), appointed by the board of directors.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 4.45 p.m.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in French followed by a English translation. At the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French texts, the French text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing and intervening, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2004, vol. 523, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 février 2004.

J. Gloden.

(015287.3/213/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 69.890.

Circular board resolution of January 26th, 2004

Following the decision taken by the extraordinary shareholders' meeting of January 23rd, 2004, the board of directors, unanimously, takes the following resolution:

It is decided to appoint PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, Luxembourg, RCS Luxembourg B 65.477 as independent auditor (réviseur d'entreprises) their mandate expiring on occasion of the annual general meeting which will be held to deliberate on the annual accounts as at December 31st, 2004.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Résolution circulaire du conseil d'administration du 26 janvier 2004

Suite à la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 janvier 2004, le conseil d'administration prend la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Il est décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, Luxembourg, RCS Luxembourg B 65.477 comme réviseur d'entreprises, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Signé: L. Bjerrek, T. Beregenholtz, J. Hemmer, E. Leclerc.

Pour copie conforme, délivrée sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 février 2004.

J. Gloden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AM02314.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015289.3/213/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 69.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(015290.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

MOSCOW CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.

R. C. Luxembourg B 62.894.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN03856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015955.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ARITON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.

R. C. Luxembourg B 65.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN03857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015957.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

LOGITRANS EUROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.638.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 30 octobre 2003

3. L'Assemblée constate que plus de 50% du capital est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs aux comptes clôturés au 30 juin 2003;

5. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour un terme de six ans les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Romain Thillens ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016264.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

MG IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.585.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015981.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

KTIN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.118.

In the year two thousand and four, on the fourth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

TINNERMAN PALNUT ENGINEERED PRODUCTS, LLC, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1060 West 130th Street, Brunswick, Ohio 44122, USA, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 3, 2004.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. TINNERMAN PALNUT ENGINEERED PRODUCTS, LLC is the sole shareholder of KTIN LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), with registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 85.118, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 28, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 564 of April 11, 2002. The articles of association (the Articles) of the Company were amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 13, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 635 of April 24, 2002.

II. The agenda of the general meeting is as follows:

1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company;
2. Miscellaneous.

III. The sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred Euro (900.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

TINNERMAN PALNUT ENGINEERED PRODUCTS, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1060 West 130th Street, Brunswick, Ohio 44122, USA,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. TINNERMAN PALNUT ENGINEERED PRODUCTS, LLC est l'associée unique de KTIN LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.118, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 564 du 11 avril 2002, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 635 du 24 avril 2002.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Divers.

III. L'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de neuf cents Euros (900,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2004, vol. 426, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2004.

H. Hellinckx.

(016841.3/242/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

KTIN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2004.

H. Hellinckx.

(016843.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

BS PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

R. C. Luxembourg B 77.652.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015988.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

IMMO BELOUZES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.963.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015992.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SOCIETE HOLLANDO-SUISSE DE PARTICIPATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 3.557.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 5 avril 2003

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002;

5. L'Assemblée acte la démission en date du 5 avril 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

6. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire et décide de diminuer le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur
- Pierre Hoffmann, Administrateur

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016266.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

KERBIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.609.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015994.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

FLEX O LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.460.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

STRIKE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 89.784.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STRIKE PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Alzingen, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 10 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 1759 du 11 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Villem, expert comptable, demeurant à Alzingen, qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel Rust, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Villem, G. Kettel, A. Rust, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

G. Lecuit.

(014991.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

STRIKE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 89.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

G. Lecuit.

(014993.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

FSJ (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.940.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(016024.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

E. MIROGLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 49.597.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(016186.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ECSEM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 65, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.468.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(016255.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

ECSEM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 65, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.468.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(016252.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

S. MICHELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.143.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(016190.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ANGIOLUCCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 84.772.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(016249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

BEL VERT S.A., Société Anonyme.

Capital: 325.000,- EUR.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 6.
R. C. Luxembourg B 93.870.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2004

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Révocation d'un administrateur

- L'assemblée révoque avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur, la société MILESTONE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, en qualité d'administrateur.

Nomination d'un nouvel administrateur

- L'assemblée appelle aux fonctions de nouvel administrateur de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2008:

* La société CA CONSULTING INTERNATIONAL S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° 66.684, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Révocation du Commissaire

- L'assemblée révoque avec effet immédiat de sa fonction de commissaire de la société, FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.OR.I.G. S.C., ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Nomination du nouveau Commissaire

- L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2008:

* La société VERICOM S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Transfert du siège social de la société JMD CONSULTANCE & GESTION SPRL

- L'administrateur JMD CONSULTANCE & GESTION SPRL a informé l'assemblée que son siège social a été transféré à B-5190 Saint-Martin, 35, rue des Trois Maisons. L'assemblée a pris note de cette modification qui fera l'objet des formalités légales de publicité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour BEL VERT S.A.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016332.3/1185/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

ARGUEDAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.062.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016261.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

EMMSAHA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.069.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016262.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

I.V.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 34.873.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 février 1991.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.V.B. S.A.

Signature

(016317.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

TWEEDY, BROWNE VALUE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.751.

—
Faisant suite à l'assemblée du 10 février 2004, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:
William H. Browne

Kurt Gubler

Herbert Hart

Est renommée Réviseurs d'Entreprise

ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016363.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

SWIFT INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital: 70.000,- EUR.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 6.
R. C. Luxembourg B 93.500.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2004

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Révocation d'un administrateur

- L'assemblée révoque avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur, la société MILESTONE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, en qualité d'administrateur.

Nomination d'un nouvel administrateur

- L'assemblée appelle aux fonctions de nouvel administrateur de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2006:

* La société CA CONSULTING INTERNATIONAL S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° 66.684, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Révocation du Commissaire

- L'assemblée révoque avec effet immédiat de sa fonction de commissaire de la société, FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.OR.I.G. S.C., ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Nomination du nouveau Commissaire

- L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2006:

* La société VERICOM S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Transfert du siège social de la société JMD CONSULTANCE & GESTION SPRL

- L'administrateur JMD CONSULTANCE & GESTION SPRL a informé l'assemblée que son siège social a été transféré à B-5190 Saint-Martin, 35, rue des Trois Maisons. L'assemblée a pris note de cette modification qui fera l'objet des formalités légales de publicité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour SWIFT INVEST HOLDING S.A.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016336.3/1185/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

BELLEFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.721.

—
Les bilan et annexes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN02785, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signature.

(016670.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

BELLEFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.721.

—
Les bilan et annexes au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signature.

(016715.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.302.

Extrait des résolutions prises en assemblée générale annuelle le 20 janvier 2004

Ayant pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2003, et prenant acte du fait que les pertes reportées de la Société excèdent la moitié du capital social souscrit, l'assemblée décide la continuation des activités de la Société en application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de M. François Goreux et de M. Luc Siebens pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2004 en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2004.

L'assemblée prend acte de la démission de M. Bertrand Alexis de son mandat d'administrateur avec effet à la présente assemblée, et nomme M. David Powles, directeur financier, né le 12 juillet 1948 à Londres (Grande-Bretagne), avec adresse à CABLE & WIRELESS, Tour Neptune - Défense 1, 20 place de Seine, 92086 Paris La Défense Cedex (France), comme nouvel administrateur pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2004 en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2004.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2004 en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016339.3/280/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

VEROPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.148.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 décembre 2003

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003-2004:

Conseil d'Administration

- MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Giuliano Turata, demeurant à Lavagno (Italie), administrateur-délégué;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016350.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

LE PAVILLON DU PARC BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 43.115.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2004.

Signature.

(016367.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

MORAIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 15, Cité Colette Pasch.
R. C. Luxembourg B 94.942.

Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2004 de la société

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 20.00 heures.

Ordre du jour:

Cession de parts sociales

Les deux associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Monsieur Correia De Morais José Luis né le 11 novembre 1971 et domicilié au 15, Cité Colette Pasch, L-9169 Mertzig vend ses 50 parts sociales à Monsieur Da Costa Schiappa Rebelo Ricardo Manuel né le 12 août 1972 et domicilié au 1, rue Gemengebreck, L-5426 Greiveldange.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Correia De Morais José Luis	40 parts sociales
Monsieur Costa Schiappa Rebelo Ricardo Manuel	60 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Monsieur Da Costa Schiappa Rebelo Ricardo Manuel reste toujours Gérant Technique et Monsieur Correia De Morais José Luis Gérant Administration de la Société MORAIS, S.à r.l. La société est de ce fait valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2004.

R. M. Da Costa Schiappa Rebelo / J. L. Correia De Morais.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016276.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

NORD-ECHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2003

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016528.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

ESTRELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 94.878.

Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2004 de la société

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 20.00 heures.

Ordre du jour:

Cession de parts sociales

Les deux associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Madame Pessoa Ferreira Estrela née le 24 mai 1975 et domiciliée au 68A, rue de Mersch, L-7620 Larochette vend ses 50 parts sociales à Madame Silva Oliveira Pinto Tomasia née le 12 août 1978 et domiciliée au 39, rue du Moulin, L-7621 Larochette.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Madame Pessoa Ferreira Estrela	40 parts sociales
Madame Silva Oliveira Pinto Tomasia	60 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Madame Silva Oliveira Pinto Tomasia reste toujours Gérante Technique et Madame Pessoa Ferreira Estrela Gérante Administrative de la Société ESTRELA, S.à r.l. La société est de ce fait valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2004.

E. Pessoa Ferreira / T. Silva Oliveira Pinto.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016279.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

VEROPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.148.

—
Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(016351.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

STRATEGIC INVESTORS' GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.767.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(016355.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

PRESTO PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 63.748.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(016421.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

LOSANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.865.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2004

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016533.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

PEREIRA Y CORREIA, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.746.

Les parties soussignées

- Monsieur Domingos Dos Santos Correia, et son épouse, Madame Elisabete Monteiro Dias, les deux demeurant ensemble à L-9177 Niederfeulen, 21, route de Bastogne,
d'une part

et

- Monsieur Antonio Furtado Pereira, et son épouse, Madame Teresa Evora Monteiro, les deux demeurant ensemble à L-4711 Pétange, 87, rue d'Athus,
d'autre part

conviennent de ce qui suit:

1) Les parties sub 1) cèdent aux parties sub 2) leurs parts (250) dans la S.à r.l. PEREIRA Y CORREIA pour le montant de 1,- EUR.

2) Les parties sub 2) cèdent aux parties sub 1) pour le prix de 2.000,- EUR le mobilier sis au salon de coiffure à Ettelbruck.

3) Par le fait de la cession des parts les parties sub 2) reprennent tous les engagements que les parties sub 1) détenaient en leur qualité d'associé et les parties sub 1) sont dégagés de toute responsabilité à l'égard des parties sub 2).

4) Le contrat de bail signé le 21 janvier 1999 entre les parties sub 1) et 2) avec la S.C.I. RESIDENCE ELVINGER est modifié et un avenant a été signé le 25 septembre 2003 suivant lequel la S.à r.l. PEREIRA Y CORREIA reprend le prêt bail.

Les parties sub 2) tiennent les parties sub 1) quittes et indemnes de tout recours pouvant intervenir de la part du propriétaire.

Fait à Niederfeulen et Pétange, le 12 décembre 2003.

D. Dos Santos Correia / A. Furtado Pereira / E. Monteiro Dias / T. Evora Monteiro.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016419.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

ROMANA INVESTIMENTI INDUSTRIALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 94.857.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2004.

Pour la société

Signature

(016494.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.036.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(016918.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.036.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(016920.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.036.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(016924.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.036.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(016926.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.036.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(016928.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.036.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

UFM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(016930.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

ADHIKAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.502.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(016599.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

ADHIKAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.502.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(016598.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

ADHIKAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.502.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(016596.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

ADHIKAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.502.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(016595.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

ADHIKAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(016594.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

LOSANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.865.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signature.

(016513.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

S.H. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 82.957.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(016514.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

S.H. ASSURANCES & PLACEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 66.418.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(016515.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

MERCADO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.589.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 53.973.

L'an deux mille quatre le seize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R. C. Luxembourg section B numéro 53.973, constituée suivant acte reçu le 5 février 1996, publié au Mémorial C page 11.300 de 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 2.860 (deux mille huit cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 189.000,- (cent quatre vingt neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 286.000,- (deux cent quatre-vingt-six mille Euros) à EUR 475.000,- (quatre cent soixante-quinze mille Euros) par l'émission de 1.890 (mille huit cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents Euros) chacune, par incorporation au capital de résultats reportés.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 189.000,- (cent quatre-vingt-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 286.000,- (deux cent quatre-vingt-six mille Euros) à EUR 475.000,- (quatre cent soixante-quinze mille Euros) par l'émission de 1.890 (mille huit cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents Euros) chacune, par incorporation au capital de résultats reportés.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que Monsieur Jean-Marc Faber a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire savoir, la société GLYNDALE INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Tortola (BVI).

La justification de l'existence desdites réserves a été apportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 475.000,- (quatre cent soixante-quinze mille euros), représenté par 4.750 (quatre mille sept cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol 20CS, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

J. Elvinger.

(016884.3/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 53.973.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016885.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

NORD-ECHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.864.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

MERCADO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 86.589.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2003

- Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2002 ont été approuvés.

- Décharge est donnée au conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes pour 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016531.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

PROMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.819.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016523.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

MCL, M.C.L. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Enseigne commerciale: POWER CLEAN LUXEMBOURG S.A.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 85.879.

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.C.L. LUXEMBOURG S.A., en abrégé MCL avec enseigne commerciale POWER CLEAN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 761 du 18 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 novembre 2002, publié au Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 15 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michaël Brammer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore Lai, administrateur de sociétés, demeurant à L-1471 Luxembourg, 52, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002.
2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.
4. Nomination de nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes.
5. Nomination d'un administrateur-délégué.
6. Transfert du siège social.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits de la société au 31 décembre 2002. Information est donnée à l'Assemblée, que l'exercice s'est clôturé avec une perte de seize mille quatre cent quarante-neuf euros et deux cents (16.449,02 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 15 mars 2002, de Monsieur Albert Aflalo de son poste d'administrateur de la société, nommé à ce poste en date du 30 janvier 2002, et décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs, respectivement administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, savoir Monsieur Michaël Brammer, Madame Christine Van Schap et MONTBRUN REVISIONS, S.à r.l., nommés à ces fonctions en date du 30 janvier 2002, et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la Société:

a) Monsieur Salvatore Lai, administrateur de sociétés, demeurant à L-1471 Luxembourg, 52, route d'Esch, né à Jemappes (Belgique), le 31 août 1969;

b) Monsieur Vincenzo Palermo, administrateur de sociétés, demeurant à B-1480 Tubize, 188, rue de la Déportation, né à Satriano di Lucania (Italie), le 18 septembre 1962;

c) Madame Sandra Lisette Eddy Kieckens, employée, demeurant à B-7830 Silly, 34, rue Warissaet (Basil), née à Hal (Belgique), le 26 septembre 1970.

La durée de leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes:

Monsieur Antoon Bonte, expert-comptable, né Eeklo (Belgique), le 25 juin 1954, demeurant à B-9500 Geraardsbergen, Wegwermigstraat, 12.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, à L-5570 Remich, Domaine des Cygnes, 41, route de Stradbredimus.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Remich.»

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Salvatore Lai, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué de la société.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Il aura le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle en vertu de l'article 10 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, M. Brammer, S. Lai, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, vol. 142S, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

G. Lecuit.

(015017.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

MCL, M.C.L. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Enseigne commerciale: POWER CLEAN LUXEMBOURG S.A.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 85.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

G. Lecuit.

(015019.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.340.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016525.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 39.442.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016947.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 39.442.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016946.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

FABK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.290.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(016479.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

FABK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.290.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(016482.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

FABK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.290.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(016484.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

KKB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 67.492.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Signature

Un mandataire

(016977.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

KKB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.492.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Signature

Un mandataire

(016975.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016527.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

**ITP S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL TELEVISION PRODUCTIONS S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 67.219.

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INTERNATIONAL TELEVISION PRODUCTIONS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 72 du 5 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1310 du 9 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;

2. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de LUF en EUR au 1^{er} janvier 2002, c'est ainsi que le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250,-) actions sans valeur nominale;

3. Augmentation du capital social de treize euros et trente et un centimes (EUR 13,31) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation le capital social aura un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale;

4. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital et échange des 1.250 actions actuelles en 310 nouvelles actions;
5. Modification afférente de l'article 3 des statuts;
6. Changement de dénomination et modification afférente de l'article 1^{er}, 1^{er} alinéa, des statuts;
7. Transfert du siège social;
8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de LUF en EUR (EUR) au 1^{er} janvier 2002. En conséquence, le capital social s'élève au montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250,-) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize euros et trente et un centimes (EUR 13,31) sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de treize euros et trente et un centimes (EUR 13,31) est à la disposition de la société et preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'échanger les mille deux cent cinquante (1.250,-) actions sans valeur nominale contre trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et d'attribuer ces trois cent dix (310) actions aux actionnaires existants comme suit:

- EATON CORPORATION: trois cent neuf actions	309
- MANACORP Ltd: une action	1
Total: trois cent dix actions	<u>310</u>

Sixième résolution

Par conséquent l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310,-) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en ITP S.A., de sorte que l'article 1^{er}, 1^{er} alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société sous la dénomination de ITP S.A.»

Huitième et dernière résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à 52, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: M.-T. Bukasa, M. Strauss, B. Tassigny, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

G. Lecuit.

(015022.3/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

ITP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 67.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

G. Lecuit.

(015025.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

CHAUTAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.818.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 79.360,66 EUR
- Résultat de l'exercice	- 12.001,20 EUR
- Report à nouveau	- 91.361,86 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Signature.

(016552.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

CHAUTAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.818.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 91.361,86 EUR
- Résultat de l'exercice	- 3.015,31 EUR
- Report à nouveau	- 94.377,17 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Signature.

(016557.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

BIG BLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 66.322.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signature.

(016545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

BIG BLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 66.322.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme BIG BLUE S.A. tenue à Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, extraordinairement en date du 3 décembre 2003 que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2002 sont approuvés.
- La perte qui s'élève à 6.738,- EUR est reportée.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2002.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période de six ans.

Administrateurs

Simon W. Baker
Dawn E. Shand
Corinne Néré

Commissaire aux comptes

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016570.3/1349/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

**TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Registered office: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 92.222.

In the year two thousand and four, on the twenty seventh day of January.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Louis Albert, residing in Rue de Cramat 33, 7181 Petit-Roelx-lez-Nivelles, Belgium (the «sole shareholder»), hereby represented by Mr Alain Farana, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on January 9, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that pursuant to a share transfer agreement dated on December 1st, 2003 duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, Mr Jean-Louis Albert pre-named, is the sole actual shareholder of GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed on February 20, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 386 of April 9, 2003.

A copy of the said share transfer agreement, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to replace the current denomination of the Company by the denomination TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 1.** The Company will have the denomination TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l.»

Third resolution

The sole shareholder decides to add a new article 11 having the following wording:

«**Art. 11.** In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to add a new article 13 having the following wording:

«**Art. 13.** In case of plurality of managers, the board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Fifth resolution

The sole shareholder decides to add a new article 14 having the following wording:

«**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.»

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the number of the current provisions 11, 12, 13, 14 and 15 which will be respectively numbered as provisions 12, 15, 16, 17 and 18.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to amend the last sentence of the provision 9 of the French version of the Articles of Association which will be read as follow:

«Ils peuvent être à tout moment, avec ou sans raison, révoqués par décision de l'associé ou des associés.»

Eighth resolution

As consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the provision 9 of the Articles of Associations, which will be read as follow:

«**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment, avec ou sans raison, révoqués par décision de l'associé ou des associés.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.000,- (one thousand Euros).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Louis Albert, demeurant Rue de Cramat 33, 7181 Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Belgique (l'«associé unique»),

ici représenté ici par Monsieur Alain Farana, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 janvier 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'en vertu d'une cession de parts sociales datée du 1^{er} décembre 2003, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, Monsieur Jean-Louis Albert, est le seul et unique associé de la société GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 20 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 du 9 avril 2003.

Une copie de cette dite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de remplacer la dénomination actuelle de la société par la dénomination TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de rajouter dans les statuts un nouvel article 11 rédigé de la manière suivante:

«**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de rajouter dans les statuts un nouvel article 13 rédigé de la manière suivante:

«**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de rajouter dans les statuts un nouvel article 14 rédigé de la manière suivante:

«**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier la numérotation des articles 11, 12, 13, 14 et 15 actuels qui seront respectivement numérotés comme suit: articles 12, 15, 16, 17 et 18.

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier la dernière phrase de l'article 9 de la version française des statuts qui sera rédigée comme suit: «Ils peuvent être à tout moment, avec ou sans raison, révoqués par décision de l'associé ou des associés.»

Huitième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment, avec ou sans raison, révoqués par décision de l'associé ou des associés.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

G. Lecuit.

(015026.3/220/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

G. Lecuit.

(015027.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

S.H. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R. C. Luxembourg B 82.957.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2003

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016541.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

C.D.P., COUP DE POUCE, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg F381.

STATUTS

Art. 1^{er}. Formation. Il est constitué par les présentes une association sans but lucratif conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 qui portera la désignation:

- A.s.b.l. COUP DE POUCE, en abrégé C.D.P., A.s.b.l.

Art. 2. Objet. L'objet de l'association est à Luxembourg et dans le monde, sans exclusion de religions ou de nationalités, le soutien et l'aide à:

- des associations caritatives privées gérées localement ou à des personnes actives notamment dans les domaines de la santé, l'éducation, le développement, la protection de l'enfance et de toute personne dont la situation particulière requiert un tel soutien; à condition que ces associations et ces personnes présentent ou réalisent un projet agréé par l'association;

- des personnes et des groupes de personnes dans un état de besoin dûment vérifié.

Ce soutien et cette aide pourront s'effectuer grâce notamment:

- à l'organisation ou à la participation à des événements culturels (tels concerts, théâtres, conférences, expositions, projections de films, édition de recueils, de livres) ou à la réalisation d'actions promotionnelles;

- au concours d'autorités, de personnes physiques ou morales, particuliers ou organisations susceptibles de soutenir l'association dans la réalisation de ses projets.

Art. 3. Siège. L'association aura son siège à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché sur décision du conseil d'administration.

Art. 4. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle prendra fin en cas de réalisation de son objet social.

Art. 5. Membres. L'association comprend:

a) des membres effectifs parmi lesquels ceux qui ont constitué l'association, qualifiés de membres fondateurs;

b) des membres d'honneur qui ne sont pas des membres effectifs aux termes de la loi;

c) des membres donateurs.

Le nombre des membres effectifs, qui n'est pas limité, ne peut être inférieur à trois.

Une liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres effectifs sera déposée au greffe du Tribunal civil de Luxembourg, dans le mois de la publication des statuts ainsi que chaque année.

Art. 6. Admission et Démission des membres. Peuvent être admises en qualité de membres effectifs ou d'honneur toutes personnes physiques et morales portant un intérêt à l'objet de l'association et dont les candidatures auront été agréées par le conseil d'administration.

Tout membre peut démissionner par courrier adressé au conseil d'administration.

L'assemblée générale aura en tout temps la faculté de prononcer l'exclusion d'un membre dont l'activité serait de nature à compromettre la réalisation de l'objet social.

Art. 7. Assemblées générales. Une délibération de l'assemblée générale est requise pour les objets suivants:

1) La modification des statuts;

2) La nomination et la révocation des administrateurs;

3) L'approbation des budgets et comptes;

4) L'exclusion des membres;

5) La dissolution de l'association;

6) Toutes décisions dépassant la limite des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Tous les membres effectifs de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales avec un préavis de 10 jours. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour.

Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement par le vice-président ou l'administrateur le plus âgé.

Les membres effectifs peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif ou par un tiers, muni d'une procuration écrite.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président de séance ainsi que par les administrateurs présents et le secrétaire de séance.

Chaque membre effectif présent à l'assemblée générale dispose d'une voix. Les membres d'honneur et les membres donateurs peuvent assister aux assemblées générales à titre d'observateur.

Art. 8. Administration. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres dont, au minimum, deux membres fondateurs.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un terme à déterminer. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit en son sein un président et un vice-président.

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent mais au moins trois fois par an. Il doit en outre être convoqué chaque fois que la moitié des administrateurs en font la demande par écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés par un autre administrateur.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de séance ainsi que par le secrétaire.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes de gestion et de disposition relevant de l'administration sociale dans son sens le plus large.

L'association se trouve engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son président ou de son trésorier ou par les signatures conjointes de deux administrateurs. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix.

Art. 9. Cotisations. Le taux des cotisations à fixer par l'assemblée générale, ne pourra pas dépasser 100,- EUR (cent euros).

Art. 10. Budget et comptes. L'année sociale commence le premier janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la date du 31 décembre, est arrêté le compte de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 11. Surveillance financière. L'association pourra se doter d'un conseil de surveillance aux fins de contrôler la gestion financière du conseil d'administration. Ce conseil pourra prendre à tout moment inspection de tous documents et pièces comptables et il rendra compte de son mandat aux assemblées générales annuelles. Les membres de ce conseil de surveillance ne pourront appartenir à aucun organe de l'association; ils ne peuvent avoir occupé et n'occuper aucun poste au conseil d'administration dans l'année qui a précédé respectivement qui suit l'exercice de leurs fonctions.

Art. 12. Ressources. Les ressources de l'association sont les cotisations des membres, les subsides ou dons des particuliers ou des pouvoirs publics et les produits et intérêts de ces fonds.

Art. 13. Dissolution. L'assemblée générale peut, à tout moment, prononcer la dissolution de l'association et nommer des liquidateurs. En cas de réalisation du but de l'association, ses biens seront dévolus à des organisations caritatives répondant alors aux critères de soutien fixé par l'association. Dans le cas contraire, l'assemblée détermine l'affectation à donner aux biens de l'association.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Conseil d'administration

Le premier conseil d'administration, nommé pour une durée indéterminée, se compose comme suit:

Président: Marguerite Fobe, retraitée, domiciliée à Bruxelles (B);

Vice-Président - Trésorier: Virginie Issumo, employée privée, domiciliée à Luxembourg (GDL);

Membre - Secrétaire: Bombula Issumo, indépendante, domiciliée à Lubumbashi (RDC).

Ainsi convenu, fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} février 2004.

Marguerite Fobe, préqualifiée

Bombula Issumo, préqualifiée

Virginie Issumo, préqualifiée

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00346. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015101.3/045/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

PROMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 89.819.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2003

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016538.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.